

Ordre du jour

- Bilan des suites données à l'enquête publique, présentation du projet final de périmètre et de décret
- Bilan de la visite du CNPN des 6-7 septembre 2023
- Lancement d'un plan de communication sur le projet de réserve

Monsieur Dollat, maire de Périgny-la-Rose, nous a fait l'honneur d'accueillir l'assemblée dans sa commune, il ouvre la réunion. Mme la Préfète, Cécile Dindar, le remercie pour son accueil et le félicite pour son implication et celle de ses élus dans l'entretien et la valorisation du patrimoine communal, notamment au travers de son église. Elle rend hommage à l'engagement citoyen de M.Dollat, maire depuis 48 ans. Enfin, elle remercie l'assemblée de participer à ce 8ème COPIL.

En introduction, Mme Dindar rappelle que pour donner suite à l'avis favorable de la commission d'enquête, rendu début 2023, la Sous-préfète de Nogent-sur-Seine et la DREAL ont mené de nombreux travaux pour répondre à leur réserve liée à des parcelles à réajuster dans le périmètre. D'autres travaux ont été réalisés, notamment sur les actions de conservation des forêts alluviales remarquables avec l'ONF, de recherche de nouveaux débouchés de filière herbagère avec la Chambre d'agriculture et enfin sur la structuration d'une stratégie foncière.

En septembre, les services de l'État ont accueilli le rapporteur du CNPN, Jean-Philippe SIBLET, qui a notamment échangé sur le plan herbe avec les professionnels, acteurs et élus locaux. Il a confirmé que l'équilibre construit était opportun.

Enfin, à l'issue du COPIL, la Préfète aura en charge de transmettre l'ensemble du dossier et des travaux réalisés (réserve des enquêteurs et du CSRPN) au ministère en charge de l'écologie afin de le soumettre aux consultations nationales, notamment à l'avis du CNPN. La dernière étape consistera au passage du dossier en Conseil d'État. Avant cela, l'heure est à la communication auprès du grand public. En effet, la commission d'enquête avait évoqué ce besoin ressorti lors de l'enquête publique. Il est donc proposé un plan de communication, notamment des permanences en mairie, pour évoquer ce projet ambitieux par sa superficie, par ses nombreux acteurs socio-économiques et par ses nombreux propriétaires.

Sur la base de la présentation ci-jointe, les échanges suivants ont eu lieu :

Synthèse des principaux échanges

Questions/ Remarques	Réponses (du Préfet ou de la DREAL)
<p>FDSEA 51 : concernant la stratégie foncière, une solution possible pourrait être un groupement foncier agricole mutuel (GFM) de territoire. Il assure une gestion du foncier de la réserve avec l'achat des parcelles agricoles dans la réserve pour en faire une gestion mutuelle en les louant à des agriculteurs. En Marne par exemple, la règle est qu'un porteur de part ne peut pas dépasser 25 % afin de favoriser la gestion mutuelle.</p>	<p>La DREAL rappelle qu'un travail est en cours pour structurer une stratégie foncière visant une meilleure maîtrise du foncier pour préserver le patrimoine écologique de la réserve. Elle indique qu'un bouquet de leviers d'intervention foncière pourra être mobilisé pour répondre aux différents enjeux des propriétaires et exploitants. La SAFER pourrait jouer un rôle dans cette stratégie.</p> <p>La SAFER a des expériences sur d'autres territoires d'échanges parcellaires qui peuvent se faire en achetant dans la réserve et en échangeant avec des parcelles extérieures. En revanche, il est rappelé qu'il ne s'agit pas de sortir l'activité agricole de la réserve mais plutôt de l'embarquer dans ce projet de conservation. Pour cela, des leviers d'accompagnement des agriculteurs doivent être mobilisés.</p>
<p>Chambre d'agriculture 10 : Effectivement, certaines parcelles ont des enjeux importants en termes de biodiversité et leur niveau d'activité est plus réduite. Une stratégie foncière pro-active permettant de mobiliser des fonds financiers comme ceux du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau, ... peut en effet être une bonne approche. Les possibilités d'échange de parcelles par exemple pourraient être une opportunité pour les agriculteurs de se relocaliser sur des zones qui correspondraient mieux à une activité telle qu'ils la conçoivent.</p>	
<p>Conservatoire Botanique Naturel du Bassin Parisien, membre du CSRPN : Est-ce le décret a évolué pour tenir compte ou non des remarques du CSRPN sur le projet de décret. Pour mémoire, il s'agissait de travailler sur des zones cœurs plus sanctuarisées pouvant mieux répondre à une définition de zone de protection forte, d'intégrer plus systématiquement le Conseil Scientifique pour avis</p>	<p>La DREAL indique qu'en mars 2023, le CSRPN a rendu un avis favorable sous conditions. Des réponses ont été apportées à ces conditions :</p> <p>-travailler sur une zone cœur à l'intérieur de la réserve : la structure foncière ne se prête pas à identifier une zone de 500ha en réserve intégrale. En particulier, les habitats remarquables sont répartis dans la réserve. En revanche, la</p>

<p>notamment sur les activités annuelles, de définir un régime transitoire clair en attendant la création de la réserve et de prémunir le périmètre de toute forme d'artificialisation les biens patrimoniaux.</p>	<p>réserve peut permettre la construction d'un réseau d'espaces de quiétude, ce que prévoit le décret avec par exemple les zones de non chasse, des zones de non pêche. La dynamique commence pour la forêt alluviale en libre évolution avec des projets d'îlots de sénescence portés par des communes forestières.</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration du Conseil Scientifique dans les avis à rendre : Le décret a été complété en ce sens. Sur ce dossier, le Conseil Scientifique est prévu d'être constitué en même temps que le Comité Consultatif afin de faire travailler rapidement ces deux entités ensemble. - régime transitoire : il n'y a pas de base juridique pour mettre en place à ce stade un régime transitoire de protection. En revanche, les services de police de l'environnement assureront une surveillance appuyée du territoire dans le cadre de la MISEN. - garantir toute forme d'artificialisation les biens patrimoniaux : Le décret interdit le boisement de tous les habitats remarquables et le retournement des prairies permanentes. <p>Madame Dindar précise qu'un courrier officiel de réponse sera transmis au CSRPN.</p>
<p>Syndicat de la Propriété Privée : M.Terry s'inquiète que des règles spécifiques soient mises en place dans des zones de réserve intégrale au sein de la réserve. De plus, les projets comme le canal Grand Gabarit ou l'extension de la centrale nucléaire devrait offrir la possibilité de proposer des compensations.</p>	<p>Mme Dindar rappelle qu'il n'est pas prévu de créer de réserve intégrale au sein de la RNN.</p> <p>Sur le second point, un Comité de pilotage foncier a été mise en place afin de gérer globalement les besoins des grands projets du Nogentais. Il est plus difficile de réaliser des mesures compensatoires en réserve qu'en dehors car ces mesures doivent, du point de vue réglementaire, présenter une additionnalité écologique. Or, en réserve, les moyens publics dédiés à la restauration écologique doivent être mobilisés en priorité avant les moyens des acteurs privés qui doivent compenser leurs projets. Ceci étant, la mobilisation du foncier compensatoire pour les projets du Nogentais doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble sur tout ce territoire afin d'étudier l'ensemble du champ des possibles. La préfète de région a sollicité une mission d'expertise de différents ministères pour accompagner la structuration de ces réflexions sur le bon ordonnancement des différents projets majeurs qui sont ceux du nord-ouest aubois.</p>
<p>Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne : le calendrier présenté considère implicitement que la CNPN donne un avis favorable. Quel est l'impact d'un avis avec réserves ou défavorable sur le calendrier ?</p>	<p>La DREAL indique que cela dépendra du contenu de l'avis et des suites précises qu'il conviendra d'y apporter pour ce projet de réserve.</p>
<p>Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine : quels seront les impacts de la réserve sur les projets de territoire ? La CCPRS veut réviser son PLUI, la MRAE a été consultée et a émis un avis réservé car l'étude ne tient pas compte de la future Réserve Naturelle qui n'est pas créée, sachant que le sujet portait sur la création d'une centrale photovoltaïque en dehors de la réserve sur une ancienne carrière.</p>	<p>La DREAL précise que la procédure MRAE porte sur le permis de construire. Dans cette étude, il n'est pas fait mention dans les enjeux environnementaux de la future création de la réserve. C'est un manque au dossier, d'où l'avis réservé de la MRAE. Sur le fond, la DREAL a analysé ce projet photovoltaïque et confirme qu'il n'a pas d'impact sur la réserve. La Préfète rappelle que la MRAE est une entité indépendante et remercie la DREAL d'avoir étudié le dossier et a donné son analyse sur la formulation.</p>
<p>Mairie de Nogent-sur-Seine : évoque Nogent pour accueillir la maison de la réserve et demande de préciser pour les pêcheurs possédant une carte de pêche s'ils peuvent continuer à circuler avec leur bateau à moteur, ainsi que pour le Cercle Aviron Nogentais pour l'encadrement des sorties. Le président du CAN précise qu'il s'agit d'un bateau de secours.</p>	<p>Il reste encore beaucoup d'étapes avant de pouvoir envisager la discussion sur le lieu d'accueil de la maison de la réserve. Ce sera après la nomination du gestionnaire. Les pêcheurs ayant une carte de pêche pourront se servir de leur bateau. La DREAL précise qu'il est possible de circuler avec un bateau à moteur dès lors qu'il s'agit d'opération de secours prévue dans les exceptions dans le décret. Il faudra voir dans la mise en œuvre qui ne requière pas une présence permanente du bateau derrière les coques.</p>
<p>Commune de Pont-sur-Seine : à quel moment on pourra décider du lieu de la maison de la réserve Nogent ne représente pas la majorité de la surface, ce serait plus légitime de la positionner dans une des 4 communes les plus impactées</p>	<p>Lorsque la réserve aura été créée, lorsque les organes parlementaires auront été constitués, l'Etat lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier un gestionnaire, ce qui mène à fin 2025. Lorsqu'il sera nommé, il pourra décider de son lieu d'implantation. Ce gestionnaire peut-être une association,</p>

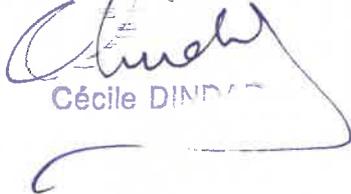
Conflans-sur-Seine : se propose également de recevoir la maison de la réserve. Souhaite maintenir la chasse qui est une ressource pour les communes	des élus, un regroupement des deux.
Demande générale de modification de l'adresse mail de contact pour les questions sur la réserve	L'adresse mail créée est : rnn-sc@developpement-durable.gouv.fr

Le prochain COPIL sera organisé quand nous auront le retour de l'avis du CNPN et avant l'envoi en Conseil d'État, soit potentiellement au printemps prochain.

Madame la Préfète remercie l'assemblée pour leur mobilisation, leur participation et leur implication dans le projet. Il conviendra de maintenir cette mobilisation pour faire vivre ce projet pour la suite.

N'ayant plus de question, ni de remarque, Mme la Préfète remercie l'assemblée avant de clôturer la séance.

Sans remarque dans les 8 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.

La Préfète

Cécile DINDA

Personnes présentes – membres du COPIL :

Cécile DINDAR – Préfète de l'Aube	Denis DESMARES, Maire de Pont-sur-Seine	Christophe PRON, Membre du Bureau Chambre d'agriculture de l'Aube
Aurélié CONTRECIVILLE – Sous-préfète Nogent-sur-Seine	Michel LAMY, Président du PETR Seine en Plaine Champenoise	Stephane CHARBONNEAU – Chargée de mission – UNICEM Grand-Est
Ludovic PAUL – Chef du service Eau, Biodiversité, Paysages - DREAL Grand Est	Bernard BERTON, Maire de Crancey	Hervé TERREY - Président - Syndicat de la propriété privée rurale de l'Aube
Véronique CHEMIN, Chargée de mission - DREAL Grand-Est	Marie-Thérèse LUCAS – 1ere adjointe au Maire de Romilly-sur-Seine - Membre du Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine	Philippe PINON-GUERIN – Directeur – Conservatoire d'Espaces naturels Champagne-Ardenne
Aline SIRE – Directrice Adjointe – DDT 10	Alain BOYER – Maire, Commune de Barbuise	Albert DESVERONNIERES – Elu Marcilly-sur-Seine
Gilles HUGEROT – Responsable Biodiversité – DDT 10	Léonard ROUSSEAU – Conseiller Municipal – Marnay-sur-Seine	Nadine THOMAS – Vice-présidente cantonal Romilly, FDSEA Aube
Yann PERI – Référent Biodiversité – DDT 10	Jean-Albert HOSDEZ – Conseiller municipal Délégué - Commune de Romilly-sur-Seine	Mathias BENOIST – Responsable élu cantonal Anglure, FDSEA 51
Manon MORZADEC, Chargée de mission, DDT de la Marne	Alain BARAYON – Maire Adjoint – Nogent-sur-Seine	Fabrice BEYNETTE, Technicien CNPF Grand Est, antenne 10
Sarah VAGNER – Chargée de mission biodiversité – DDT 51	Sébastien JUILLET – Vice-Président, Fédération de Chasse Aube	Olivier PONCE – Chargé de mission-FDC 10
Guy DOLLAT - Maire de Périgny-la-Rose	Michel GROSJEAN – Champagne-Ardenne Nature Environnement-CANE	Noël FESSANO – Maire d'Esclavolles-Lurey
Jean-Paul MONTEL – Sous-Préfecture d'Epervy-Chargé de mission/Relations avec les collectivités	Marie DE SAINTE MAREVILLE – Animatrice technique zones humides, Association Nature du Nogentais	Jean-Paul CACCIA – Maire de la commune de Conflans-sur-Seine, représentant de Charles De Courson, député de la Marne
Simon BEZAIN - Chargé d'opérations régionales agriculture et biodiversité Agence de l'Eau Seine Normandie	Florian LECLERC – Chargé de mission – SAFER Grand-Est	Patrick BOULET -Président du Cercle Aviron Nogentais
Clotilde BAYLE – Directrice d'agence - ONF	Jean-Claude TUCOUZAT- Délégué – CRPF	M.PETIT – Président AGRENABA
Jean-Baptiste RICHARD – Responsable environnement 10/51, ONF	Lucile GAILLARD – DGA – SDDEA	Natacha LEMOINE – Chargée de mission – AGRENABA
François DEHONDT – Responsable Délégué, Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, MNHN	Jean-Philippe MARGUIN – administrateur - FDCM 51	Gwenaëlle CARON – Chargée de mission- UNICEM
Sandra CAMBOURNAC - chef de service - Agence de l'Eau Seine Normandie	Cédric PRADEILLES – Responsable Technique – FDAAPPMA 10	Ambre Cartier – Chargée de mission – FDC 10
Grégory MORAUX – Directeur Fransylva – Groupement Champenois	Hugues MICHAUT – Chargé de mission – Fibois Grand-Est	

Structures excusées – membres du COPIL :

Cyril LAURENT, président de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et conseiller départemental de la Marne
Jean-Marc Roze, Président du Conseil Départemental de la Marne
Charles DE COURSON -Député de la 5ème circonscription de la Marne

Benoit BASSAC, maire de Marcilly-sur-Seine

Brigitte ROY, DDETSPP de la Marne

Laurent Diévaque, DDETSPP de l'Aube

Evelyne PERROT, Sénatrice de l'Aube

Hugues MICHAUT, Chargé de mission Forêt-récolte FIBOIS Grand-Est
Damien FRANCOIS, Responsable technique, Forêt et Bois de l'Est



